

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Alsace
9 Place Kléber
67000 STRASBOURG
03 88 22 32 15
alsace@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



VILLE DE GUEBWILLER

73 rue de la République
68500 GUEBWILLER
03 89 76 80 61
c.cardey-page@ville-guebwiller.fr



Écureuil à Guebwiller © JL Zaeffel

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la protection des écureuils :

pose d'un écuroduc à Guebwiller

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © JL Zaeffel - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Préservons les écureuils en sécurisant leur habitat

◆ ◆ LE PROJET

La Ville de Guebwiller dispose de deux parcs publics dotés d'un patrimoine arboré remarquable. Les deux parcs sont séparés par une avenue passante rendant la traversée de la petite faune dangereuse. **Des écrasements d'écureuils sont enregistrés depuis une dizaine d'années entre ces deux parcs.**

C'est pourquoi, il est nécessaire de rétablir une connexion sécurisée, un corridor écologique. **La pose d'un écuroduc serait une première en Alsace** : cela consiste en la pose d'un élastique reliant les deux parcs en hauteur entre deux arbres porteurs permettant de conserver la liberté de mouvement aux arbres tout en gardant le câble tendu pour les écureuils. Des installations photographiques permettront de vérifier l'efficacité du dispositif.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le Parc de la Marseillaise, situé à proximité immédiate du centre-ville, a été créé en 1897 par Edouard André (1840-1911), architecte-paysagiste parisien renommé, à la demande de l'industriel mécène Aimé Gross-Schlumberger. Il est doté d'un patrimoine arboré exceptionnel de 210 arbres dont deux remarquables (un Cèdre du Liban et un Séquoia géant) ainsi que de magnifiques massifs floraux sur une surface de 1,5 ha.

En face du parc de la Marseillaise se situe **le Parc de la Neuenbourg** qui entoure le château du même nom. Aménagé « à l'anglaise » au XIXe siècle, ce parc de 1,36 ha comprend 10 arbres remarquables.

Depuis l'ouverture au public du parc de la Neuenbourg à l'automne 2019, les écureuils disposent de moins de tranquillité et se déplacent plus souvent d'un parc à l'autre en recherche de quiétude.

◆ ◆ LA SENSIBILISATION

Des mangeoires seront installées à proximité pour inciter les écureuils à emprunter le passage. La population sera invitée à recharger les mangeoires en fruits secs.

Des animations seront prévues pour les écoles avec une association nature locale telle que le Vivarium du Moulin à Lautenbach-Zell.

Montant des travaux	7 600 €
Objectif de collecte	3 000 €
Début des travaux	septembre 2023

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la pose d'un Ecuroduc à Guebwiller

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/87807

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
Ecuroduc à Guebwiller**

Le montant de mon don est de :

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Photo au centre : Parc de la Marseillaise - photos à gauche et à droite : écuroducs installés à Villeveyrac et à Bessan © Ville de Guebwiller - COHAB

